ART. 13 N° **423**

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 423

présenté par

Mme Massonneau, M. Cavard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 19 et 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas permettraient par simple accord d'entreprise de modifier les modalités de consultation sur les sujets d'égalité femmes-hommes et de changer la liste et le contenu des informations relatives à l'égalité femmes-hommes.

Cet amendement vise donc à supprimer ces dispositions.